Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

SYDEM Dômes et Combrailles

Le Service Public de vos déchets

2023

Rapport Annuel

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

SYDEM DOMES ET COMBRAILLES

Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés

37 route de Pulvérières - Le Vauriat

63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES

04 73 73 16 83 - www.sydem-domescombrailles.fr

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

Chiffres clés

18 295 habitants

579 kg/hab/an
Déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire. stable par rapport à 2022

196 kg/hab/an
Baisse de -11 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles *(OMR) (bac gris) par rapport à 2022*

42 kg/hab/an
De verre collecté

+1 kg/hab/an
D'emballages et papiers collectés par rapport à 2022 *(colonnes et bacs jaunes)*

31 sites
de compostage partagé installés sur le territoire

285 kg/hab/an
Déchets collectés en déchèteries

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

Faits marquants

- **1er janvier 2023**: reprise en régie de la collecte du verre
- **1er juillet 2023**: reprise en régie de la collecte sélective

Tout au long de l'année

Continuité de la gratuité
des composteurs individuels

16 mai 2023 Réception des travaux de mise aux normes et d'aggrandissement de la déchèterie de Pontaumur

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

SOMMAIRE

I CONTEXTE 1
I.1. Présentation : coopération intercommunale 1
I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets 3
I.3. Modalités d'exploitation du service 4
I.4. Emplois 4
I.5. Les marchés de fournitures 5
I.6. La gestion des déchèteries 5
II INDICATEURS TECHNIQUES 5
II.1. La collecte des déchets ménagers 5
II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements 5
II.1.1.a. Présentation 5
II.1.1.b. Modalités 7
II.1.1.c. Fréquence de collecte 7
II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.) 7
II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire 8
II.1.2.a. Présentation 8
II.1.2.b. Quantité collectées (en tonne et en kg/hab./an) 9
II.1.3.a. Présentation 10
II.1.3.b. Horaires d'ouverture 10
II.1.3.c. Conditions d'accès 10
II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne) 11
II.1.4 La collecte des gravats 11
II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I. 12
II.1.5.a. Présentation 12
II.1.5.b. Quantités collectées 12
II.1.6 La collecte des textiles 12
II.1.6.a. Présentation 12
II.1.6.b. Quantités collectées 12
II.1.7. La collecte de l'amiante 12
II.1.7.a. Présentation 12
II.1.7.b. Quantités collectées 13
II.2. Le transfert et le transport 13
II.2.1. Le transfert 13

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

II.2.2. Le transport 14
II.3. Le traitement 15
II.3.1. Le Pôle VERNEA 15
II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) 15
II.3.3. La valorisation biologique 16
II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours 16
II.3.4. Les déchets des déchèteries 17
II.3.5.a. Localisation des repreneurs 18
II.3.5.b. Quantités traitées (freinte déduite) (en tonne) 18
III INDICATEURS FINANCIERS 19
III.1. Modalités de financement du service 19
III.1.1. Contribution des particuliers 19
III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers 19
III.1.3. Autres recettes 19
III.2 Indicateurs financiers du service 20
III.2.1. Dépenses de fonctionnement 20
III.2.2. Recettes de fonctionnement 21
IV LES CHIFFRES CLES 25
IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire 25
IV.2. Quantités collectées en déchèteries 27
IV.3. Quantités totales des Déchets Ménagers et Assimilés DMA (en tonnes) 27
IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an) 28
IV.6. Contribution moyenne par habitant 29
V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT 29
V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité 29
V. 1.1. Prévention de la production de déchets 29
Réduction de la production de biodéchets 29
Lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA) 34
Réduction et tri des emballages et papiers 34
Sensibilisation des scolaires 34
Mieux valoriser les déchets des déchèteries 35
Développer les éco-évènements 36
V.1.2. Protection de l'air sur l'ISDND 36
V.1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND 36
V.1.4. Protection des paysages 36

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

V.2. Information et surveillance _____ 36
VI CONCLUSIONS 37

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE

Année 2023

I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers du SYDEM Dômes et Combrailles pour l'exercice 2023.

I.I. Présentation : coopération intercommunale

Le SYDEM Dômes et Combrailles est un EPCI de 33 communes, constitué de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (pour les communes de Pulvérières et de Saint Ours les Roches et de 3 Communautés de Communes, la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (pour les communes de Bromont Lamothe, la Celle Beaufort, Cisternes la Forêt, Combrailles, Condat en Combrailles, Fernoël, Giat, La Goutelle, Landogne, Miremont, Montel de Gelat, Montfermy, Pontaumur, Pontgibaud, Puy Saint -, Saint Avit, Saint Etienne des Champs, Saint Hilaire les Monges, Saint Jacques d'Ambur, Saint Pierre le Chastel, Tralaigues, Villossanges et Voingt) et la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge (pour les communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons) et la communauté de communes Dôme Sancy Artense (Aurières, Ceyssat, Gelles, Nébouzat et Saint Bonnet près Orcival).

Le SYDEM Dômes et Combrailles regroupe 33 communes pour environ 78 800 hectares et compte 18 295 habitants.

Le Syndicat a pour **mission** de mettre en place pour l'ensemble des habitants de son territoire un système maîtrisé de collecte et de traitement des ordures ménagères, dans le respect des lois françaises et européennes :

- ⇨ La collecte des ordures ménagères résiduelles en bacs de regroupement ou en bacs individuels,
- ⇨ La collecte des emballages recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire et en bacs de regroupement ou en bacs individuels,
- ⇨ La collecte en déchèterie des déchets encombrants, gravats, cartons, ferraille, bois, déchets verts, déchets toxiques et des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)…,
- ⇨ L'exploitation, pour le compte du VALTOM, du centre de transfert et de la plateforme de broyage de Saint Ours et le suivi de la post-exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Miremont,
- ⇨ Le suivi du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : réduction de la production de déchets ménagers (signature d'un CODOEC avec le VALTOM).

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

Le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont assurés par le VALTOM.

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE en vigueur, publiée au 1er janvier 2024) :

Commune	Pop. Municipale (SC) au 01/01/2024
ANCIZES COMPS (LES)	1 699
AURIERES	372
BROMONT LAMOTHE	1 000
CELLE LA	79
CEYSSAT	692
CHAPDES BEAUFORT	1 137
CISTERNES LA FORET	457
COMBRAILLES	216
CONDAT EN COMBRAILLE	411
FERNOEL	135
GELLES	936
GIAT	793
GOUTELLE LA	619
LANDOGNE	223
MIREMONT	291
MONTEL DE GELAT	417
MONTFERMY	228
NEBOUZAT	861
PONTAUMUR	649
PONTGIBAUD	731
PULVERIERES	399
PUY SAINT GULMIER	142
SAINT AVIT	209
SAINT BONNET PRES ORCIVAL	541
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	127
SAINT GEORGES DE MONS	1 959
SAINT HILAIRE LES MONGES	86
SAINT JACQUES D AMBUR	286
SAINT OURS	1 660
SAINT PIERRE LE CHASTEL	447
TRALAIGUES	75
VILLOSSANGES	370
VOINGT	48
TOTAL	**18 295**

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétences **exercées** au 31 décembre 2023		Compétences **transférées**		
	Depuis		Depuis le…		Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence
Collectes OMR	☒	1983	☐	…/…/…	…
Collectes sélectives	☒	1983	☐	…/…/…	…
Déchèterie	☒	1983	☐	…/…/…	…
Transfert	☐	1983	☒	01/01/2014	Transférée au VALTOM
Traitement	☐	1983	☒	01/01/2014	Transférée au VALTOM

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

I.3. Modalités d'exploitation du service

Nature du service	Mode de gestion	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Prestataire
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective des emballages bacs jaunes	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective en Apport Volontaire emballages	Mixte (Prestation puis régie depuis 1/07/2023)	1/01/2023	310/07/2023	PAPREC Auvergne
Collecte sélective en Apport Volontaire Verre	Régie depuis le 1/01/2023			
Déchèteries (accueil)	Régie depuis 2009			
Déchèteries (transfert des déchets)	Prestation de service	1/01/2022	31/12/2022 (Renouvelable jusqu'au 31/12/2025	PAPREC Auvergne
Déchèteries (traitement des déchets)	Compétence transférée au VALTOM			
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM			
Stockage en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	Compétence transférée au VALTOM, exploitation en Régie par le biais d'une convention avec le VALTOM			

I.4. Emplois

Nombre d'agents affectés au service de collecte en bacs et colonne (OMR et sélective) /transfert en équivalents temps plein :

	Nombre total d'agents (hors congés et maladie)
Agents de la collectivité	9,5 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

Le SYDEM a repris la collecte en régie des colonnes aériennes verre le 1er janvier 2023 et le 1er juillet 2023 pour les colonnes aériennes multi-matériaux. Un chauffeur à temps plein a été embauché pour la collecte des colonnes multi-matériaux et/ou le verre. L'agent en charge du quai de transfert intervient sur la collecte du verre quand nécessaire.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

Nombre d'agents affectés au gardiennage des déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	4,2 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

I.5. Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs d'ordures ménagères	SULO/ESE (couvercles)
Fourniture de bacs de collecte sélective	SULO/ESE (couvercles)
Fourniture des containers enterrés	Non concerné
Fournitures des points d'apport volontaire	SULO/ASTECH

I.6. La gestion des déchèteries

Le SYDEM gère l'accueil et l'exploitation des hauts de quais de ses déchèteries en régie.

La gestion des bas de quais (transfert des déchets) est toujours assurée en prestation privée. Depuis le 1er janvier 2014, le transfert des bennes jusqu'aux centres de traitement reste à la charge du SYDEM, mais le traitement est assuré par le VALTOM.

Lieu d'implantation de la déchèterie	Mode de gestion bas de quai	Date du début de contrat	Date de fin du contrat (si renouvellement)
Ancizes Comps (Les)	Prestation privée	1/01/2022	31/12/2025
Giat	Prestation privée	1/01/2022	31/12/2025
Pontaumur	Prestation privée	1/01/2022	31/12/2025
Saint Ours les Roches	Prestation privée	1/01/2022	31/12/2025

II INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. La collecte des déchets ménagers

II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements

II.1.1.a. Présentation

Depuis le 1er janvier 2014, le SYDEM a repris en régie la collecte des ordures ménagères (ordures ménagères résiduelles et emballages).

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

⇨ Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bacs de regroupement sur la majorité des communes. Seuls les bourgs des communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges de Mons sont équipés de bacs individuels.

Les déchets collectés sont acheminés vers le centre de transfert du Vauriat, sur la commune de Saint Ours les Roches, pour être compactés dans des bennes. Ils sont ensuite transférés par l'entreprise Paprec Auvergne vers le Pôle de Valorisation Vernéa.

⇨ Collecte sélective des emballages

La collecte sélective des emballages recyclables est organisée de deux façons.

Les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons sont équipés de bacs individuels et la collecte s'effectue en porte à porte et pour une autre partie du territoire, la collecte est organisée avec des bacs de regroupement à couvercles jaunes.

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte ou en bacs de regroupement sont acheminés via le Centre de Transfert de Saint Ours jusqu'au centre de tri de Paprec Auvergne (Trivalo)à Clermont Ferrand.

La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- tous les emballages en plastique,
- les briques alimentaires,
- tous les emballages métalliques en acier et en aluminium

Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

II.1.1.b. Modalités

Les habitants disposent principalement de **bacs de regroupements gris à couvercle vert** (660 litres) pour déposer leurs ordures ménagères résiduelles.

Pour ce qui concerne les collectes en porte à porte sur les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons, des bacs individuels sont proposés aux usagers.

II.1.1.c. Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est assurée une fois par semaine sur toutes les communes du SYDEM.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
RURAL	Toute l'année	Tous les quinze jours	
URBAIN / SEMI URBAIN/ RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	

Elle a lieu du lundi au jeudi entre 4h00 et 12h45 ou de 13h15 à 22h00.

La collecte sélective :

Elle a lieu pour les communes équipées en bacs à couvercle jaunes (Aurières, Bromont Lamothe, Ceyssat, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Gelles, Giat, Pontaumur, Pontgibaud, Pulvérières, Nébouzat, Saint Bonnet Prés Orcival, Saint Ours les Roches, Saint Pierre le Chastel), toutes les semaines depuis début mai 2021. Pour les communes des Ancizes Comps et Saint Georges de Mons, la collecte reste bimensuelle (bourgs des communes en bacs individuels).

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN/SEMI URBAIN/RURAL	Toute l'année	1 à 0,5 fois par semaine	8 151 hab.

Les autres communes du territoire bénéficient d'une collecte des emballages en Apport Volontaire (colonnes aériennes).

II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	2022	2023	Evolution
Ordures Ménagères Résiduelles	**3 780 t** (207,15 kg/hab.)	**3 587 t** (196,06 kg/hab.)	**- 5,11%**
Collecte sélective sur 16 communes (8 151 hab. en 2023)	**532 t** (65,27 kg/hab. desservi) 29,21 Kg/hab. SYDEM	**525 t** (64,41 kg/hab. desservi) 28,70 Kg/hab. SYDEM	**-1,5 %**
Total	**4 312 t**	**4 112 t**	**-4,64 %**

Le ratio pour la collecte des OMR est de 196 kg/hab/an en 2023. ***(ratio 2023 France Rural : 199 kg/hab/an, Auvergne Rhône Alpes Rural : 207 kg/hab/an et ratio 2022 VALTOM : 196 kg/hab/an)***

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire

II.1.2.a. Présentation

La collecte sélective des emballages recyclables se fait également par Apport Volontaire sur le territoire.

Le SYDEM assure la collecte en Apport Volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables, jusqu'au centre de tri Trivalo (63), en prestation de service par l'entreprise PAPREC Auvergne (63).

Des points d'apport Volontaire sont répartis sur le territoire du SYDEM. Pour le verre, des colonnes isolées supplémentaires sont dispersées sur les communes.

Les matériaux recyclables concernés par ces PAV sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- tous les emballages (plastiques, acier, aluminium…)
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons usagés (suppression progressive des colonnes)

Les conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Les collectes se font du lundi au vendredi.

Dans **le cadre de la simplification du tri** mise en place le 1er mai 2021, le SYDEM a étendu les consignes de tri à tous les emballages.

Dorénavant, les barquettes, sacs, sachets, films, tubes, filets, poches, pots de yaourts, de crème, de cosmétique, sont triés comme les autres emballages.

Le SYDEM afin de pouvoir collecter les nouveaux emballages et améliorer le maillage des PAV, a acheté des nouvelles colonnes métalliques multi-matériaux (entre 2021 et 2023).

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

II.1.2.b. Quantité collectées (en tonne et en kg/hab./an)

Matériaux collectés	Nb points de collecte au 31/12/2023	2022	2023	Evolution
Verre	172	**759 t** (41,59 kg/hab.)	**761 t** (41,60 kg/hab.)	**+ 0,26 %**
Multi matériaux	179	**351 t** (34,80 kg/hab. desservi) (19,23 kg/hab. SYDEM)	**375 t** (36,97 kg/hab. desservi) (20,50 kg/hab. SYDEM)	**+ 6,84 %**
Huile moteur	13	**21 t**	**17 t**	**-32,26%**
TOTAL		**1 131t**	**1 153 t**	**1,94 %**

Comment se positionne le SYDEM Dômes et Combrailles par rapport aux autres collectivités ?

Le ratio pour la collecte des emballages (en colonnes et bacs jaunes) est de 49 kg/hab/an en 2023. ***(ratio 2023 France rural : 52 kg/hab/an, Auvergne Rhône Alpes Rural : 46 kg/hab/an et ratio 2022 VALTOM : 55 kg/hab/an)***

Le ratio de la collecte du verre est de 42 kg/hab/an en 2023. ***(ratio 2023 France rural : 42 kg/hab/an et Auvergne Rhône Alpes Rural : 40 kg/hab/an et ratio 2022 VALTOM : 34 kg/hab/an).***

Le SYDEM a mis en place une colonne pour 106 habitants (ratio VALTOM : 1 pour 256 habitants, préconisation CITEO : 1 pour 293 habitants).

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

II.1.3. La collecte en déchèterie

II.1.3.a. Présentation

Le SYDEM compte 4 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (Les Ancizes, Giat, Pontaumur, Saint Ours).

Elles sont accessibles aux habitants des 33 communes ainsi qu'aux habitants du canton d'Herment et de la commune de Mazayes (convention passée avec le SMCTOM de la Haute Dordogne) et aux habitants de la Communauté de Communes Marche en Combraille en Aquitaine pour une partie de ses communes (convention).

II.1.3.b. Horaires d'ouverture

Lieu d'implantation	Horaires d'ouverture	
	Jours	Heures
Ancizes Comps	Tous les jours sauf dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Giat	Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi Fermée jeudi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Pontaumur	Du lundi au mardi et du jeudi au samedi Fermée mercredi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Saint Ours	Le Lundi et du mercredi au samedi Fermée mardi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h

II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit, inclus dans la REOM,
- Pour les Professionnels du territoire : gratuit, inclus dans la REOM.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence.

Depuis l'automne 2018, le contrôle d'accès et de gestion informatisée des déchèteries est mis en place sur les 4 déchèteries.

Une carte d'accès individuelle et gratuite valable pour l'ensemble des déchèteries du SYDEM est délivrée aux usagers par le SYDEM Dômes et Combrailles. L'accès à la déchèterie est soumis au contrôle effectué par l'agent de la déchèterie du badge d'accès. A chaque utilisation de la carte d'accès, les heures de passage, le nom de l'utilisateur ainsi que la nature et le volume estimé des déchets sont enregistrés.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)

		2022 (en tonnes)	2023 (en tonnes)	Evolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	807	881	+ 9,17 %
	Bois	706	739	+ 4,67 %
	Ferrailles	160	178	+11,25 %
	Gros cartons	193	201	+ 4,15 %
	Papier Journaux	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre			
	Pneus	88	66	- 25,00 %
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte PAV		
	Batterie	7,93	5,95	- 24,97 %
	Huile alimentaire	1,15	1,37	+ 19,13 %
	Piles	4	7	+ 75,00 %
	D.E.E.E.	187	201	+7,49 %
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0,85	0,73	- 14,12 %
	Cartouches encre	Non connu	Non connu	Néant
	Radiographies	0,2	Non connu	Néant
	Gravats valorisés en ISDND/BTP	1 044	1 113	6,61 %
	Déchets d'ameublement	407	382	-6,14 %
	Placoplatre	31	63	103,23 %
	Déchets toxiques	56,9	59,72	+ 4,96 %
	Encombrants valorisés énergétiquement	1 300	1 317	+ 1,31 %
	Sous total	***4 994***	***5 216***	***+ 4,44 %***
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés	0	0	0
	Encombrants enfouis	29	5	- 82,76 %
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,37	0,27	-27,03 %
	Sous total	***29***	***5***	***- 81,83%***
Total des apports		***5 023 t***	***5 221 t***	***+ 3,94 %***
		275,26 Kg/hab	**285,38 Kg/hab**	

II.1.4 La collecte des gravats

Mode de collecte : en benne en déchèterie

Déchèteries : 1 113 tonnes
Mode de valorisation : Matériaux de couverture ou utilisation en couche de fondation routière

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
65 tonnes	ISDND de Puy Long	Matériaux de couverture
1 048 tonnes	COLAS Gerzat	Utilisés en couche de fondation routière

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.5.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) est mise en place depuis 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Cette boite est destinée aux seuls déchets coupants et piquants. Une fois le contenant plein, il peut être rapporté dans l'une des déchèteries du SYDEM afin d'être traité en toute sécurité.

Le SYDEM a contractualisé avec l'éco-organisme DASTRI agrée pour la collecte des D.A.S.R.I.

Les déchets de soins sont collectés par la Boîte à papiers (87).

II.1.5.b. Quantités collectées

Type d'emballages	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
Tonnes	0,31	0,41	0,29	0,34	0,37	0,5	0,37	0,27	**- 27 %**

II.1.6 La collecte des textiles

II.1.6.a. Présentation

La collecte des textiles est mise en place sur le territoire.

En 2023, 24 points de collecte (avec parfois plusieurs colonnes) sont répartis sur le territoire.

II.1.6.b. Quantités collectées

Collecte en PAV	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
Le relais (8 colonnes)	29 t	29 t	31 t	33 t	23 t	29 t	27 t	28 t	
Emmaüs (17 colonnes)	67 t	102 t	74 t	75 t	62 t	55 t	47 t	58 t	
Les petites mains (2 colonnes)								11 t	
Total en tonnes	**96 t**	**131**	**105**	**108**	**85**	**84**	**74**	**97**	**+ 31 %**

II.1.7. La collecte de l'amiante

II.1.7.a. Présentation

Une nouvelle collecte d'amiante délocalisée et destinée aux particuliers du territoire a été mise en place depuis fin 2020 par le VALTOM.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

Cette collecte permet de de limiter les dépôts sauvages d'amiante et les dépôts en déchèterie qui est interdit, cette collecte rencontre un fort succès. Elle a permis de récupérer en 2023 (à raison de 4 collectes durant l'année) près de **8 tonnes d'amiante.**

La collecte ne concerne que l'**amiante lié :** amiante fibrociment tel que des éléments intègres de bardage, de revêtement ou de couverture (plaque plane, profilée, tôle ondulée, ardoise, plaque décorative), de canalisation (vide-ordure, cheminée, évacuation/adduction eau…), bac horticole type jardinière. **Lors des collectes, les dépôts sont limités à 100kg/an et par foyer**.

II.1.7.b. Quantités collectées

Collecte	2021	2022	2023
Collecte trimestrielle au Vauriat	11 t	13 t	8 t

II.2. Le transfert et le transport

II.2.1. Le transfert

Depuis 2013, le pôle de valorisation et de traitement des déchets Vernéa est en service et l'ensemble des ordures ménagères résiduelles produites par les ménages Puydomois sont désormais acheminées sur cette installation.

Par conséquent, le VALTOM, Syndicat départemental pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère le SYDEM Dômes et Combrailles a élaboré un vaste projet départemental de transport ayant pour objectif de réduire l'impact environnemental ainsi que les coûts liés au transport des déchets ménagers.

Ce sont une dizaine de centre de transfert qui sont en service dans le département du Puy-de-Dôme.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

Concernant le territoire du SYDEM, c'est sur la commune de Saint-Ours les Roches, au lieu-dit « Le Vauriat » qu'a été construit le centre de transfert. Celui-ci est opérationnel depuis le mois d'avril 2014.

Ce site a été choisi en raison de sa proximité avec la ligne ferroviaire dans le cas où le transport par rail serait privilégié dans l'avenir.

En pratique, les bennes, à l'issue de leur tournée quotidienne, se rendent sur ce site, sont pesées à leur arrivée et sont ensuite dirigées vers un poste de vidage adapté aux déchets transportés.

Le vidage se fait de façon gravitaire dans une trémie permettant de diriger les déchets dans des caissons étanches situés en contrebas de la zone de déversement. Les déchets (OMR ou emballages) sont ensuite poussés et compactés dans ces caissons à l'aide d'un compacteur fixe et sont transportés par porteur jusqu'au pôle de traitement adapté.

Bas de quai

Les élus du SYDEM Dômes et Combrailles ont profité de ce projet dans le cadre de la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2014 pour adjoindre au centre de transfert les garages qui permettent d'héberger les véhicules de collecte et depuis juin 2017, les bureaux du SYDEM ont également été installés dans une travée du garage.

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
Saint Ours le Vauriat	4 312 t	oui	Route

Le transfert par bennes compactées permet de diminuer les émissions de CO_2.

II.2.2. Le transport

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
St Ours les Roches	Vernéa	ECHALIER	34 km	3 587
St Ours les Roches	Centre de tri	ECHALIER	33 km	725

II.3. Le traitement

II.3.1. Le Pôle VERNEA

Les Ordures Ménagère Résiduelles du SYDEM sont acheminées sur le Pôle Vernéa. Elles subissent au préalable un tri mécano-biologique, une partie est valorisée énergétiquement (65 %) et une autre partie est stabilisée puis enfouie à l'ISDND de Puy Long (35%).

Les encombrants du SYDEM sont également acheminés à Vernéa depuis 2017.

II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'ancienne installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Miremont. L'exploitation du centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°08/00022 du 3 janvier 2008, est arrêtée depuis le 31 mars 2017.

Le VALTOM s'est vu mettre à disposition l'ISDND depuis le 1er janvier 2014 et il en est devenu le gestionnaire.

Cependant, il a confié la post-exploitation de l'ISDND par le biais d'une convention au SYDEM. Toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont remboursées par le VALTOM au SYDEM.

Une centrale photovoltaïque a été inaugurée **le samedi 2 juillet 2022** sur le site de Miremont.

Trois autres centrales sont en exploitation sur le Puy de Dôme (site de Puy-Long), Ambert et Culhat).

La transformation de ces sites d'Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en parcs photovoltaïques permet de les valoriser tout en poursuivant leur post-exploitation (suivi réglementaire de l'impact environnemental du site, entretien du site…).

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

Sur le site du Milliazet à Miremont, la **centrale photovoltaïque est en service depuis le début de l'année 2022 et produit sur 2 ha 2,4 GWh d'électricité par an soit la consommation de 1 330 habitants** (hors chauffage).

II.3.3. La valorisation biologique

II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours

La plate-forme de broyage de Saint Ours permet de stocker puis de broyer les produits végétaux (tontes, branchages, tailles de haies, feuilles mortes) collectés dans les différentes déchèteries du SYDEM, produits par les services municipaux, et les professionnels.

En 2023, la quantité de déchets verts déposés est de **917** tonnes.

Cela permet de réduire considérablement le transport des déchets qui partent jusqu'à la plate-forme de compostage ECOVERT à Lempty (63). Dans le même temps, le VALTOM privilégie le traitement localement en développant le co-compostage. Ainsi en 2023, 70 % du broyat a été transporté chez plusieurs agriculteurs, à Cisternes la Fôret, Pulvérieres et Saint Pierre le Chastel.

Du compost produit sur la plate-forme de Lempty est disponible régulièrement gratuitement et en vrac sur la plate-forme de Saint Ours et sur les autres déchèteries.

Quantités entrantes (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2022	2022	Evolution
Déchets verts des déchèteries	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	816	881	+ 7,97 %
Déchets verts municipaux et des voieries	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	Non pesés	Non pesés	-
Déchets verts des particuliers	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	Non pesés	Non pesés	-
Déchets verts des professionnels	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	22	29	+ 31,82 %
TOTAL				**838**	**910**	**8,59 %**

Les usagers apportant des branchages à la déchèterie de Saint Ours sont, dès que possible orientés directement sur la plateforme de broyage adjacente. Une partie de ces branches est broyée avec le broyeur du SYDEM. Cela permet de mettre à disposition du broyat aux usagers et/ou d'alimenter les composteurs grande capacité installés autour de la commune de Saint Ours.

Ce principe de séparation des branches est également possible sur les déchèteries des Ancizes Comps, de Pontaumur et sur la plateforme de broyage de branches de Nébouzat.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

En parallèle et en partenariat avec le VALTOM, le SYDEM propose la pratique du compostage individuel auprès de ces usagers. Ainsi, 684 composteurs ont été distribués en 2023 (rappel 2022 : 329 composteurs distribués), cf chapitre 5 lié à la Prévention des déchets.

II.3.4. Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur ou Eco organismes	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	Paprec Auvergne	Paprec Auvergne	Saint Ours (63)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	Lempty (63)
Cartons bruns	Recyclage	Paprec Auvergne	REVIPAC	Paris (75)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	ALLIAPUR	Lyon (69)
Piles	Traitement	Paprec Auvergne	COREPILE	Paris (75)
Huile de vidange	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende (48)
Verre	Recyclage	Paprec Auvergne	OI MANUFACTURING	Verrerie St Romain le Puy/Veauches (42)
Encombrants	Incinération	Paprec Auvergne	VALTOM	Clermont fd (63)
Bois traité	Valorisation	Paprec Auvergne	ECOVERT BOILON	Lempty (63)
Meuble (DAE)	Valorisation	Praxy Centre	ECOMAISON	Paris (75)
Tubes néons ampoules	Valorisation	Paprec Auvergne	ECO SYSTEMES	Paris (75)
D3E	Valorisation	Paprec Auvergne	ECO SYSTEMES	Paris (75)
Déchets toxiques hors ECO DDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende (48)
Déchets toxiques ECODDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	ECO DDS	Boulogne Billancourt (92)
DASRI	Incinération	La Boîte à papiers	DASTRI	Paris (75)

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

II.3.5. Le centre de tri

II.3.5.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Cartonnettes	Paprec Auvergne	Revipac	Paris (75)
Briques alimentaires	Paprec Auvergne	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	Paprec Auvergne	Valorplast	Paris (75)
Petits flux Plastiques développement	Paprec Auvergne	CITEO	Paris (75)
Emballages en acier	Paprec Auvergne	Arcelor Mital	La Plaine (93)
Emballages en aluminium	Paprec Auvergne	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Papiers Bureautiques	Paprec Auvergne	Paprec France	Saint Herblain (44)
Gros de magasin	Paprec Auvergne	Paprec France/SAICA Paper	Saint Herblain (44)/Laveyron (26)
Journaux – magazines	Paprec Auvergne	Norske Skoge	Gobley (88)
Verre	Paprec Auvergne	OI manufacturing	Villeurbanne (69)

II.3.5.b. Quantités traitées (freinte déduite) (en tonne)

	2022	**2023**	**Evolution**
Journaux Magazines	192,89	180,06	-6,65 %
Gros de Magasin/Bureautiques	72,54	101,88	+40,45 %
Gros cartons	117,72	102,46	-12,96 %
Cartonnettes	133,79	132,49	-0,97 %
Briques alimentaires	16,67	16,68	+ 0,06 %
Bouteilles plastiques	67,43	78,52	+ 16,45 %
Plastiques Extension consignes de tri	0	9,37	
Films PE	13,05	15,95	+ 22,2 %
Flux développement	28,48	8,06	- 71,70 %
Emballage acier	28,52	29,74	+ 4,28%
Emballage alu et petit aluminium	9,99	10 ,34	+ 3,50 %
Refus	186,37	195,82	+ 5,07 %
Total	**867,45**	**881,37**	**+ 1,60 %**

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

III INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Modalités de financement du service

III.1.1. Contribution des particuliers

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.
Le SYDEM se finance principalement par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères depuis le 1er janvier 2010.

La REOM est composée :

- d'une part fixe pour les frais de gestion et de collecte incompressibles, fixée à 120 €/an,
- d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets.

Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (administrations, professionnels, particuliers…), la base étant fixée à 70 €/an.

Soit par exemple, pour une année :

- foyer 1 personne : 190 €
- foyer 2 personnes : 260 €
- foyer 3 personnes : 295 €
- foyer 4 personnes et plus : 330 €
- Résidences secondaires : 260 €…

Modalités de financement	Montant 2022	Montant 2023
REOM classique	2 618 694 €	3 150 841

III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers

Le syndicat fait payer en direct le service rendu pour la collecte des déchets assimilés et pour l'accès en déchèterie via la REOM aux usagers non particuliers.

III.1.3. Autres recettes

Le financement du service est également assuré :

- Par des conventions signées avec des organismes agréés et principalement celui pour le recyclage des emballages : CITEO,
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en Apport Volontaire, en bacs jaunes ou en déchèteries,
- Des aides ou subventions de la Région,
- Par les remboursements du VALTOM pour l'exploitation réalisée en régie par le SYDEM des unités de transfert/traitement du VALTOM…

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

III.2 Indicateurs financiers du service

III.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 : **3 566 219 €** (sans résultat reporté N-1**)**

Répartition des dépenses 2023

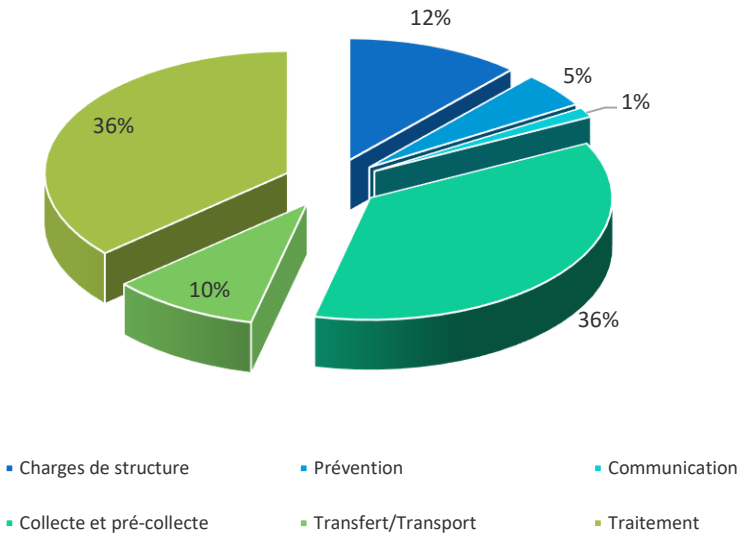

La pré-collecte et la collecte en régie des Ordures Ménagères et des emballages recyclables en bacs à couvercle jaune représentent un montant de **882 202 €** (amortissement compris).

Les autres prestations rémunérées pour la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers auprès de prestataires privés ou par le VALTOM (Art 611) représentent un montant de **1 128 425 €.**
Rappel des principales prestations privées concernant la collecte des emballages et le transfert des déchèteries :

- *Transfert/transit du verre – Paprec Auvergne : 6 088 € (reprise en régie collecte en janvier 2023)*
- *Collecte, transfert des colonnes emballages – Paprec Auvergne : 70 770 € (reprise en régie collecte en juillet 2023)*
- *Transfert des bennes des déchèteries jusqu'aux centres de traitement – Paprec Auvergne : 239 979 €*
- *Tassage de bennes des déchèteries – Ets GARRAUD et BOURDUGE TP : 8 665 €*
- *Collecte et traitement des déchets spéciaux – CHIMIREC : 18 653 €*
- *Traitement des Ordures Ménagères (VALTOM) : 464 842 €*
- *Traitement des encombrants (VALTOM) : 167 316 €*

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

III.2.2. Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes d'exploitation pour l'année 2023 : **4 003 813 €** (sans résultat reporté N-1)

Rappel des principales recettes :

- REOM : 3 150 364 €
- Remboursement exploitation Quai de transfert pour le VALTOM (forfait 6,47€HT/t) : 25 641 €
- Remboursement frais réel suivi post-exploitation ISDND pour le compte du VALTOM : 11 453 €
- Remboursement frais réel exploitation Plateforme Broyage Saint Ours pour le compte du VALTOM : 2 588 €
- Soutien CODOEC (2nd semestre 2022 et 1er semestre 2023) VALTOM : 67 500 €
- Participation 1 Mi-temps Guide Composteur VALTOM : 11 195 €
- Participation de la Communauté de Communes Marche en Combrailles en Aquitaine (déchèterie de Giat) : 52 458 €
- Remboursement frais réel broyage des branches sur le SICTOM des Couzes : 286 €
- Recettes liées à la valorisation des emballages et déchets collectés en déchèteries : **6 44 350 €** dont :
    - *Aides versées par CITEO (soutien à la tonne triée et aides diverses) : 464 111 €*
    - *Aides versées par ECOSYSTEMES : 18 364 €*
    - *Aides versées par ECO MAISON (2ème semestre 2022 et 1er semestre 2023) : 22 940 €*
    - *Aides versées par ECO TLC : 1 823 €*
    - *Aides versées par ECODDS (soutien 2022) : 4 025 €*
    - *Aides versées pour la collecte et valorisation du verre : 17 948 €*
    - *Vente des bouteilles plastiques (option Reprise) - VALORPLAST : 20 066 €*
    - *Vente des emballages en acier Arcelor Mittal : 9 102 €*
    - *Reprise des emballages en aluminium souples PREZERO PYRAL : 967 €*
    - *Vente des emballages en aluminium Regeal Affimet : 2 514€*
    - *Vente des briques alimentaires - REVIPAC : 253 €*
    - *Vente des gros magasin – Paprec/SAICA : 1 813 €*
    - *Vente du cartonnettes collecte sélective - REVIPAC : 6 242 €*
    - *Vente Papier et Journaux mag collecte sélective – Ets Norske Skog : 23 767 €*
    - *Vente ferrailles et batteries collectés en déchèteries (reversement VALTOM) : 28 975 €*
    - *Vente du carton collecté en déchèteries et en collecte sélective (REVIPAC) : 21 440 €*

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

	Financement du service	Recettes 2018 en Euros	Recettes 2019 en Euros	Recettes 2020 en Euros	Recettes 2021 en Euros	Recettes 2022 en Euros	Recettes 2023 en Euros
COLLECTE	CITEO	102 439	184 944	152 108	161 518	171 203	464 111
	Eco Folio						
	Ventes de matériaux	72 036	68 473	62 078	91 694	190 664	89 889
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
DECHETERIES	Dépôts en déchèteries	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)
	Aides Eco Systèmes (D3E)	15 337	14 810	16 343	16 112	17 621	18 364
	Aides Eco DDS	-	4 237 (2018)	(report 2021)	6 182	4 172	4 025
	Aides Eco Maison	14 763	21 249	17 173	28 168	22 386	22 940
	Ventes de matériaux	40 944	28 813	22 599	48 603	54 852	43 292
	Accès EPCI extérieur	22 432	27 966	35 206	35 324	39 770	52 458

Répartition des recettes 2023

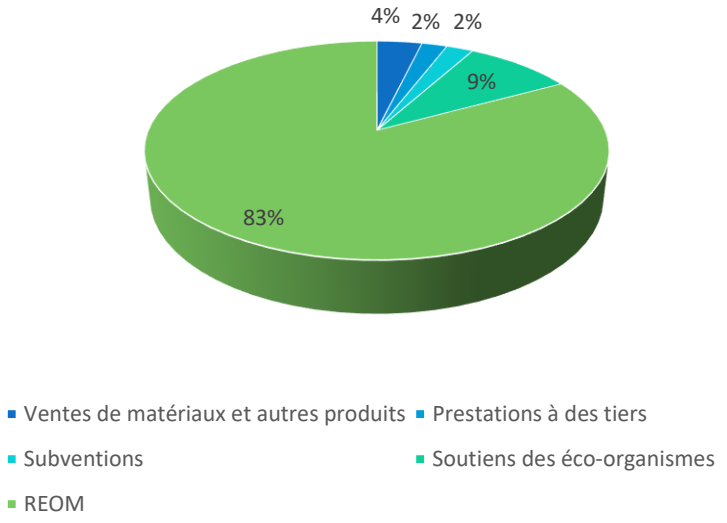

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

Agréments :

Le SYDEM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages : ☒ CITEO ☐ Adelphe
☐ barème C ☐ barème D ☐ barème E ☒ barème F

Date de signature : 6 mars 2018 (31/12/2024)

Identification du signataire : ☒ SYDEM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème F :

Option « Filière » : aluminium, acier
Option « Filière » : cartons, cartonnettes et briques alimentaires : Revipac
Option « Filière » : Bouteilles plastiques : Valorplast

Pour les imprimés (CITEO) : ☒ oui ☐ non
Date de signature : 07 mai 2018 (31/12/2024)

Identification du signataire : ☒ SYDEM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DEEE/ Lampes usagées : ☐ Ecologic ☒ Ecosystèmes
☐ ERP ☐Recylum

Date de signature : Janvier 2023 (31/12/2027)

Identification du signataire : ☒ SYDEM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Articles de sports et de loisirs et Articles de bricolage et de jardin thermiques
☒ Ecologic ☐ Ecosystèmes
☐ ERP ☐ Recylum

Date de signature : 24 août 2022 (31/12/2027)

Identification du signataire : ☒ SYDEM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DASRI : DASTRI

Date de signature : 19 juillet 2019 (31/12/2027)

Identification du signataire : ☒ SYDEM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets dangereux : ECO DDS

Date de signature : 19 juillet 2019 (2027)

Identification du signataire : ☒ SYDEM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

Pour les textiles : ECO TLC/Refashion

Date de signature : janvier 2023 (31/12/2027)

Identification du signataire : ☒ SYDEM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les piles et les accumulateurs : Corepile

Date de signature : 11 septembre 2023

Identification du signataire : ☒ SYDEM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les huiles usagées : Cyclévia

Date de signature : 5 septembre 2022

Identification du signataire : ☒ SYDEM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets d'ameublement : ECO MAISON (ex ECOMOBILIER)

Date de signature : janvier 2019 (31/12/2023

Identification du signataire : ☐ SYDEM ☒ EPCI de traitement (VALTOM)

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

IV LES CHIFFRES CLES

IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte des ordures Ménagères résiduelles (tonnes)	4 496	4 383	4 179	4 201	**4227**	4 078	4 108	4 053	3 780	**3 587**
Collecte des ordures ménagères résiduelles (kg/hab/an)	245,61	240,24	229,41	231,33	**232,79**	224,09	225,43	222,29	207,15	**196,06**
Collectes sélectives en porte-à-porte des emballages (tonnes)	528	540	528	523	**524**	534	531	597	532	**525**
Collectes sélectives en porte-à-porte des emballages (kg/hab/an)	28,84	29,60	28,98	28,80	**28,86**	29,34	29,14	32,74	29,14	**28,70**
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (tonnes)	527	550	570	598	**655**	660	715	739	759	**761**
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (kg/hab/an)	28,79	30,15	31,29	32,93	**36,07**	36,27	39,24	40,53	41,59	**41,60**
Collecte sélective en apport volontaire (multimatériaux) (tonnes)	219	218	219	205	**214**	206	198	230	351	**375**
Collecte sélective en apport volontaire (multimatériaux) (kg/hab/an)	11,96	11,95	12,02	11,29	**11,78**	11,22	10,86	12,62	19,23	**20,50**
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (tonnes)	11	13	16	8	**24**	9	19	31	21	**17**
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (kg/hab/an)	0,60	0,71	0,88	0,44	**1,32**	0,49	1,04	1,7	1,15	**0,93**
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (tonnes)	62	92	96	131	**105**	108	85	84	74	**97**
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (kg/hab/an)	3,39	5,04	5,27	7,21	**5,78**	5,94	4,66	4,61	4,05	**5,30**
TOTAL (en tonnes)	**5 843**	**5 796**	**5 608**	**5 666**	**5 749**	**5 595**	**5 656**	**5 734**	**5 516**	**5 362**
TOTAL (kg/hab/an)	**319,20**	**317,69**	**307,86**	**312,00**	**316,61**	**307,45**	**310,38**	**314,48**	**302,28**	**293,08**
Taux de valorisation	76,85%	76,53%	77,64%	77,20%	**77,94%**	78,13%	78,22%	78,79%	77,40%	76,59%

Le ratio de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est encore en baisse de 5% pour l'année 2023 et passe pour la première fois depuis 10 ans sous le seuil des 200 kg/hab/an : 196 kg/hab/an

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

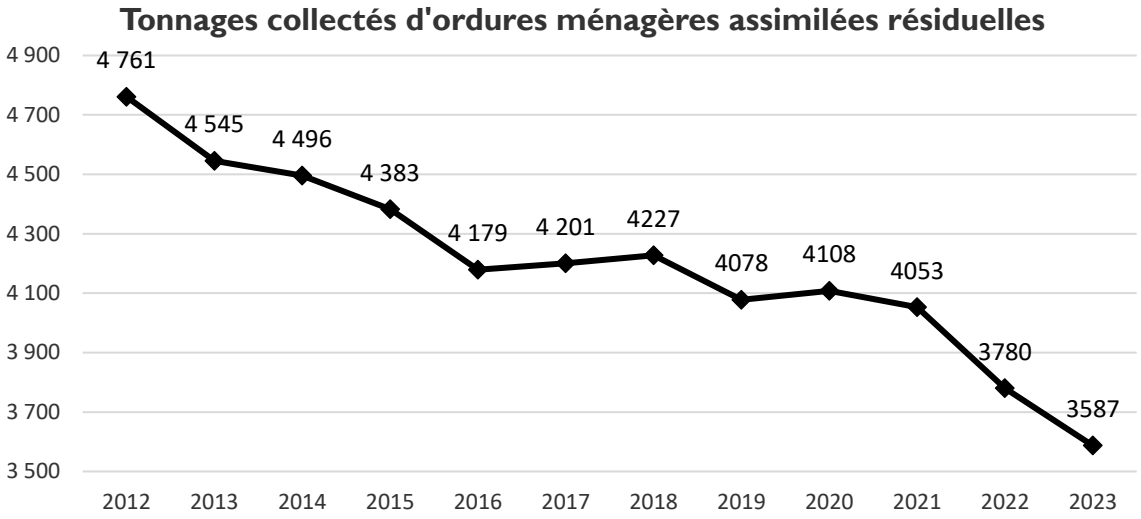

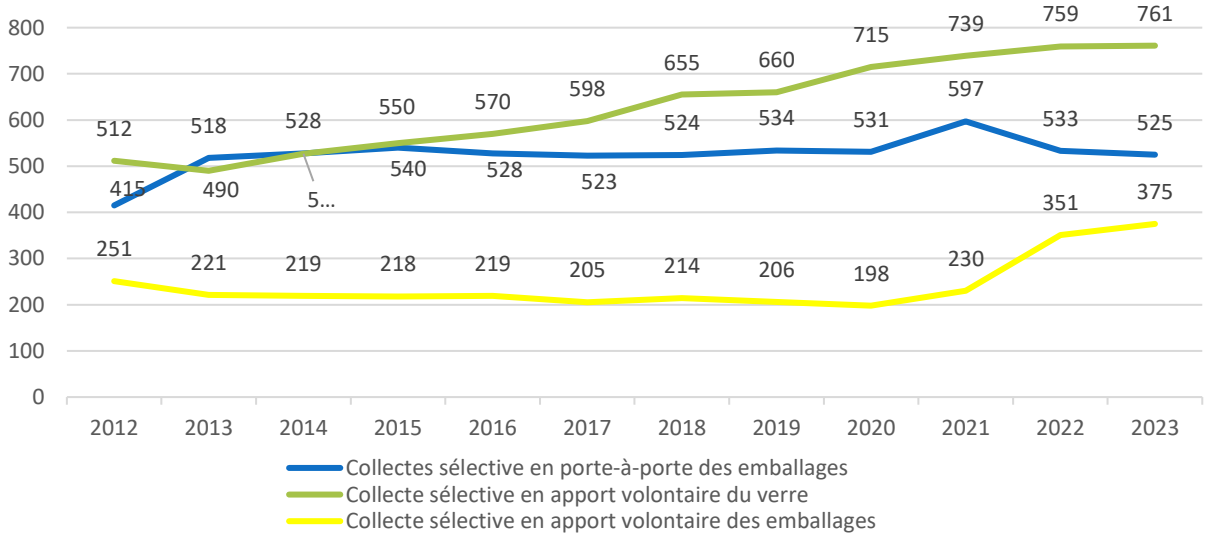

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

IV.2. Quantités collectées en déchèteries

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte en déchèterie (valorisé) tonnes	3 420	3 259	3 595	4 419	**4 580**	4 163	4 329	5 414	4 994	**5 216**
Collecte en déchèterie (valorisé) (kg/hab/an)	186,83	178,63	197,35	243,34	**252,23**	228,74	237,56	296,93	273,67	**285,10**
Collecte en déchèterie (non valorisé) tonnes	986	966	980	369	**212**	115	112	88	29	**5**
Collecte en déchèterie (non valorisé) (kg/hab/ar	53,86	52,95	53,80	20,32	**11,68**	6,34	6,15	4,83	1,59	**0,27**
TOTAL (tonnes)	**4 406**	**4 225**	**4 575**	**4 788**	**4 792**	**4 278**	**4 441**	**5 502**	**5 023**	**5 221**
TOTAL (kg/hab/an)	**240,7**	**231,58**	**251,1**	**263,7**	**263,91**	**235,07**	**243,70**	**301,76**	**275,26**	**285,38**
Taux de valorisation	77,62%	77,14%	78,58%	87,79%	**89,92%**	90,44%	85,44%	90,95%	90,88%	**94,80 %**

En 2023, on constate une augmentation des apports en déchèterie, cependant le ratio déchèterie hors gravats : 224 kg/hab/an est proche des autres moyennes rurales *(ratio 2023 France Rural : 226 kg/hab/an et Auvergne Rhône Alpes Rural : 216 kg/hab/)*.

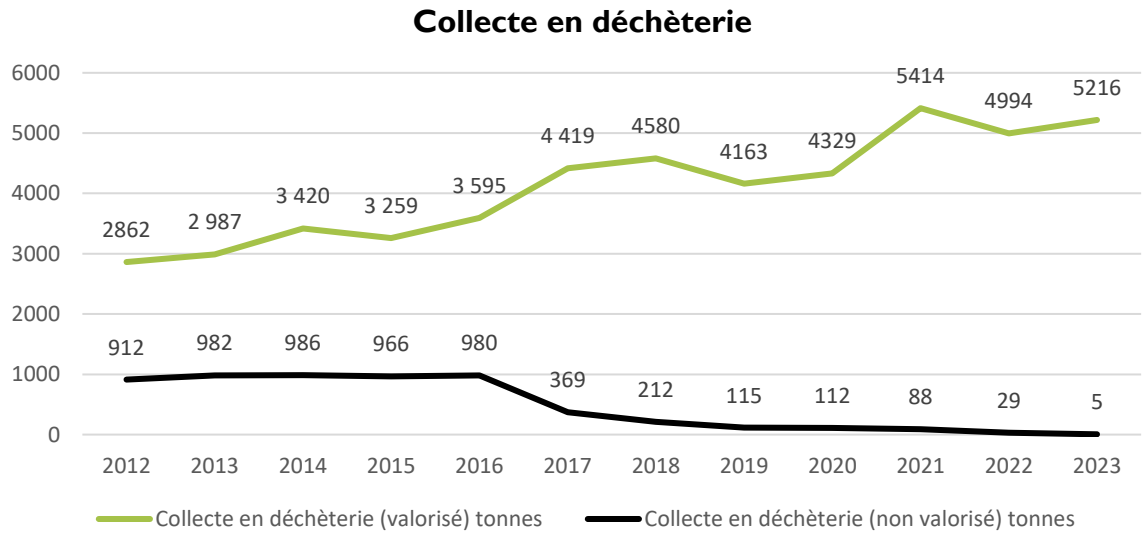

IV.3. Quantités totales des Déchets Ménagers et Assimilés DMA (en tonnes)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution /2022
Déchets valorisés	7 910	7 695	7 949	8793	**8 790**	8 240	8 398	9 522	8 835	**9 061**	
Déchets non valorisés	2 339	2 326	2 234	1 611	**1751**	1 633	1 699	1 725	1 717	**1 530**	
TOTAL	**10 249**	**10 021**	**10 183**	**10 454**	**10 541**	**9 873**	**10 097**	**11 247**	**10 552**	**10 591**	**+ 0,37 %**

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déchets valorisés	432,12	421,78	436,37	474,12	**484,08**	452,80	460,85	522,24	484,16	**495,27**
Déchets non valorisés	127,78	127,49	122,64	101,54	**96,43**	89,73	93,23	94,61	94,09	**83,62**
TOTAL	**559,9**	**549,3**	**559,0**	**575,7**	**580,5**	**542,5**	**554,1**	**616,8**	**578,25**	**578,90**
Taux de valorisation en %	77,18	76,79	78,06	82,36	**83,39**	83,46	83,17	84,66	83,72	**85,55**

Ratio 2022 VALTOM : 528 kg/hab/an

Les gravats pèsent lourd sur la production totale de déchets ménagers du SYDEM.

Pour comparaison, le ratio DMA 2023 (hors gravats) du SYDEM est de 518 kg/hab/an *(ratio 2023 France rural : 524 kg/hab/an et Auvergne Rhône Alpes Rural : 504 kg/hab/an).*

IV.5. Coût moyen du service par habitant

Coût aidé (hors TVA) : Ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

Répartition Coût aidé HT (€/hab)	**Ordures ménagères résiduelles**	**Verre**	**Recyclables secs des OM hors verre**	**Déchets des déchèteries**	**Autres services (huile moteur)**
2017	73	1	14	33	0
2018	74,20	1,15	12	36,48	0,07
2019	66,23	1,05	9,45	38,81	0,18
2020	71,91	1,80	11,07	41,60	0,54
2021	76,75	1,81	12,66	42,03	0,86
2022	76,34	2,33	9,34	45,89	0,05
2023	77,33	3,2	11,54	53,24	0,04

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coût aidé (€ HT)	121,16	123,90	115,72	126,93	134,18	134,15	145,15
Evolution	+1,75%	+2,26%	- 6,60%	+ 9,69%	+ 5,71%	-0,22%	+ 8,20%

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

IV.6. Contribution moyenne par habitant

Contribution = Somme perçue auprès des habitants

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Contribution moyenne par habitant pour le service complet	130,81	130,56	132,15	131,09	133,29	143,52	172,20

V Mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement

V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

V. 1.1. Prévention de la production de déchets

Réduction de la production de biodéchets

Afin de répondre aux exigences de la loi Anti-Gaspillage et pour une Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020, qui fixe notamment l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024, le SYDEM Dômes et Combrailles a décidé d'intensifier le déploiement du compostage de proximité sur le territoire en 2023.

- *Compostage individuel*

La mise à disposition gratuite d'un composteur individuel en contrepartie d'un temps d'échange sur la pratique du compostage et à raison d'un composteur par foyer, voté par le Comité Syndical en 2021, a continué en 2023.

684 composteurs ont été distribués lors de ces temps d'échange. Un chiffre en forte augmentation par rapport à 2022 (329). Cela s'explique notamment par une délocalisation et une intensification des distributions sur tout le territoire. L'obligation de tri à la source des biodéchets à compter du 1er janvier 2024 ainsi que la communication du VALTOM à l'échelle départementale auront permis de toucher plus d'usagers.

En 2023, nous pouvons compter **2461 composteurs individuels** installés sur le territoire depuis 2010. Pour les personnes ne souhaitant pas participer au temps d'échange (ou pour obtenir un second composteur), il est proposé d'obtenir un composteur payant.

Environ **80 tonnes de biodéchets ont été évité en 2023** grâce au compostage individuel. *(Référence : 54kg/an/hab ; moyenne de 2,18 pers/foyer)*

Environ **289 tonnes de biodéchets ont été évité depuis 2010** grâce au compostage individuel. *(Référence : 54kg/an/hab ; moyenne de 2,18 pers/foyer)*

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

1 petit composteur en plastique
1 petit composteur en bois

❖ ***Compostage collectif :***

Depuis 2021, le SYDEM Dômes et Combrailles en collaboration avec les communes, s'attache à déployer le compostage de proximité (composteurs de quartier, en établissement, en pied d'immeuble).

C'est ainsi que 3 nouvelles communes ont accueilli 11 composteurs partagés.

- Cisternes-la-Forêt : La Villedieu et le bourg
- Les Ancizes-Comps : La Brousse, le Boucheix, le Bourg, Les Cerisiers, Comps, Croix Mallet et Tournobert
- Pontaumur : Le Chant des arbres et Rue du Sioulet

De plus, 8 nouveaux sites de compostage en établissement ont vu le jour : La Table de Marie à Bromont-Lamothe, La vieille Ferme aux Ancizes-Comps, l'école primaire au Montel-de-Gelat, la Clinique vétérinaire de Pontgibaud, EHPAD Le Relais de Poste à Pontgibaud, à l'école et l'épicerie de St-Bonnet-Près-Orcival ainsi qu'à l'Intermarché de Saint-Georges-de-Mons.

Composteur d'établissement : La Table de Marie à Bromont-Lamothe

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

❖ ***Animations :***

Afin de sensibiliser les usagers au compostage et au jardinage au naturel, le SYDEM réalise chaque année des animations grand public :

- Café compost à Bromont le 4 février
- Inauguration du composteur partagé au Chant des arbres à Pontaumur le 18 février
- Tous au compost 10ème édition du 25 mars au 9 avril
  - Distribution de compost aux usagers
  - Chasse au trésor aux Ancizes-Comps le 1er avril
  - Journée des référents de site de compostage le 5 avril
- Marché aux plants à Bromont-Lamothe : distribution de composteurs individuels, de broyat et de compost le 13 mai
- Café compost à Saint-Ours-lès-Roches le 13 mai
- Stand à la foire de Giat avec distribution de composteurs individuels le 8 juin
- Animation avec le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement Clermont-Dômes et distribution de composteurs individuels le 10 juin
- Inauguration des composteurs partagés aux Ancizes-Comps et à Cisternes-la-Forêt les 14 et 29 juin
- Fête du sol vivant - stand à la foire de Saint-Georges-de-Mons le 28 septembre
- Animations jardinage au naturel et compostage à la déchèterie des Ancizes-Comps et de Pontaumur
- Stand à la foire de Giat sur le thème du compostage et du jardinage au naturel

❖ *Déploiement des opérations de broyage*

Le SYDEM Dômes et Combrailles poursuit ses actions afin de diminuer les quantités de déchets verts collectés sur l'ensemble des déchèteries.

Subvention pour l'achat d'un broyeur à végétaux

Depuis octobre 2015, le SYDEM a mis en place une aide financière à l'acquisition de broyeur à végétaux. Cette subvention, réservée aux habitants du territoire s'acquittant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, a été fixée à 30% du montant toutes taxes comprises. La subvention est plafonnée à 150 € pour un achat individuel et à 300 € pour un achat groupé.

Nombre de subventions versées 2023	**Montant total versé 2023**
16 (7 en 2022) *(22 en 2021)*	**2540.81€€** (1027,11€ en 2022) *(2285 € en 2021)*

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

Mise à disposition du broyeur à végétaux du SYDEM auprès des communes :

Le SYDEM met à disposition son broyeur à végétaux à l'ensemble des communes de son territoire. Pour chaque demande, le SYDEM envoie un agent pour broyer les déchets verts de la commune avec l'aide des services techniques communaux.

De plus, une convention a été signée avec le SICTOM des Combrailles pour mutualiser l'utilisation du broyeur (prestation facturée).

En 2023, il y a eu **18 interventions** de broyage qui ont été réalisées dans les communes.

Volume de déchet vert : 1689 m3
Broyat obtenu : 138.7m³
Broyat obtenu : 41.61 tonnes

Plateformes de broyage de branches :

La mise en place des plateformes de broyage de branches permet de détourner les branches issues des tailles des particuliers et des communes déposées en déchèteries. Le broyat ainsi obtenu permet d'alimenter les composteurs partagés. Il est également utilisé pour le paillage des espaces verts des communes et une partie est redistribuée aux usagers.

Le SYDEM a souhaité mailler tout le territoire à travers 4 plateformes de broyage de branches

- **2021 : Les déchèteries de St-Ours et de Pontaumur**
- **2022 : La déchèterie des Ancizes-Comps**
- **2022 : La plateforme de Nébouzat**
- **2024-2025 : Une plateforme de branches à la déchèterie de Giat est en projet**

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

9 interventions de broyages réalisées sur la plateforme de Nébouzat :

Volume de déchet vert : 409 m3
Broyat obtenu : 44.7 m3
Broyat obtenu : 13.41tonnes

18 interventions de broyages réalisées dans les déchèteries :

Volume de déchet vert : 1689 m3
Broyat obtenu : 138.7 m3
Broyat obtenu : 41.61 tonnes

Quantités de déchets verts détournés des déchèteries en 2023 :

Au total, **42 interventions** de broyages ont été réalisées sur le territoire :

Volume de déchet vert : 2540 m3
Branches détournées des bennes de déchèteries : 381 tonnes
Broyat obtenu : 233 m3
Broyat obtenu : 69.9 tonnes

- *Gestion des déchets verts et jardinage au naturel*

Tri des déchets verts au cimetière

Le tri des déchets verts en cimetière, initié en 2022, a été finalisé en 2023. Aujourd'hui, tous les cimetières du territoire sont équipés pour la gestion de leur déchets verts.

Composteur de cimetière de Bromont-Lamothe

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

Lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA)

Le 16 octobre 2023, les vices présidents du SYDEM Dômes et Combrailles ont visité le self collaboratif du collège de Pontgibaud. Cet établissement présente des résultats remarquables en termes de lutte contre le gaspillage alimentaire.
La gouvernance du SYDEM souhaite développer les actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire : stand grand public, animations scolaires…

PONTGIBAUD

La lutte contre le gaspillage s'invite au collège

GASPILLAGE. Au collège de Pontgibaud, seulement 20 grammes de déchets alimentaires sont produits par repas.

Réduction et tri des emballages et papiers

Tri des cartons

En 2023, 9 colonnes de tri pour les gros cartons bruns sont réparties sur le territoire. Ces colonnes permettent de trier les gros cartons, notamment sur les communes les plus éloignées des déchèteries.

Tri des emballages et papiers

La collecte des emballages et papiers a été reprise en régie par le syndicat en juillet 2023. Cette gestion en interne permet d'avoir une meilleure maîtrise des coûts de collecte tout en améliorant la qualité du service rendu aux usagers. En 2023, la collecte multi matériaux était réalisée à travers 179 colonnes réparties sur tout le territoire.

Tri du verre

En janvier 2023, la collecte du verre a été reprise en régie par le syndicat. Cette gestion interne permet une meilleure maîtrise des coûts de collecte tout en augmentant la qualité du service rendu aux usagers. De nouvelles colonnes à verres ont été installés afin d'améliorer le maillage du territoire. En 2023, 172 colonnes sont réparties sur tout le territoire du SYDEM Dômes et Combrailles.

Sensibilisation des scolaires

Le SYDEM Dômes et Combrailles propose chaque année des animations auprès des jeunes de l'école maternelle au lycée.

Les animations proposées abordent plusieurs thématiques : le tri sélectif, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la visite d'une déchèterie, les écogestes, le réemploi…

En 2023, se sont au total près de **813 enfants** qui ont été sensibilisés au tri et/ou à la prévention des déchets au cours des 36 animations réparties sur toutes les écoles du territoire.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

Mieux valoriser les déchets des déchèteries

Travaux d'agrandissement de la déchèterie de Pontaumur

Réception des travaux réalisés à la déchèterie de Pontaumur en mai 2023. Ces travaux ont permis la mise aux normes incendie de la déchèterie avec la mise en place d'une réserve souple d'eau et d'un bassin de rétention des eaux d'extinction. Des travaux ont également été réalisés afin d'accroître les capacités de la déchèterie : création d'un quai supplémentaire en haut de quai et aménagement de 3 emplacements de bennes en bas de quai. Une zone de stockage et de tri des déchets dangereux diffus spécifiques a été réalisé en bas de quai.

Mise en place de nouveaux flux de déchets

En 2023, les déchèteries du territoire ont pu accueillir de nouveaux flux de déchets. C'est le cas pour les outils du peintre qui peuvent être triés dans les Déchets Diffus Spécifiques au sein des 4 déchèteries.

Les déchèteries de Saint-Ours-lès-Roches, Pontaumur et des Ancizes-Comps accueillent depuis cette année 2 nouvelles filières Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les « Articles de Bricolage et de Jardin » et « les Jouets ». La déchèterie de Giat sera équipée dans le cadre des travaux d'agrandissement prévus en 2025/2026.

Filière gravats - Gestion de l'amiante

La présence d'amiante dans les bennes à gravats entraîne un surcoût important (dépollution, pénalités). En 2023, le SYDEM Dômes et Combrailles a poursuivi ses actions de prévention concernant la gestion de l'amiante ce qui a permis de ne comptabiliser que 3 bennes déclassées. Les permanences de collecte réalisées au siège du SYDEM à St-Ours-les-Roches ont permis de collecter 8 tonnes d'amiante et de les orienter vers la filière de traitement appropriée.

Le SYDEM propose toujours 4 collectes par an gratuites de l'amiante liée pour les particuliers (une fois

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

par an et par foyer pour un apport de 150kg maximum) et des sanctions financières lorsque les personnes qui ont déposé de l'amiante dans nos déchèteries ont pu être identifiées

Développer les éco-évènements

Le SYDEM Dômes et Combrailles poursuit son action auprès des associations et communes pour diminuer la quantité de déchets produite lors d'événements.

Subventions à l'achat de vaisselle réutilisable

Au total, 16 subventions ont été accordées pour 2529 € de dépenses en 2023 contre 13 demandes de subventions en 2022 pour1932 €)

Prêts de gobelets pour les associations et les communes

Le SYDEM possède 1500 gobelets réutilisables qu'il prête aux associations et communes pour leurs événements. En 2023, le SYDEM a accompagné 7 événements représentant 3250 gobelets.

V.1.2. Protection de l'air sur l'ISDND

- Suivi du réseau de collecte du biogaz des casiers n°1 et n°2 et suivi de combustion de la torchère.

V.1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND

- Evacuation de la totalité des lixiviats sur la STEP de Riom du fait de l'impossibilité de rejeter dans le ruisseau de la Ganne (débit inférieur à 120 m^3/h),
- Suivi analytiques des rejets conformément à l'arrêté préfectoral.

V.1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts

V.2. Information et surveillance

Les maires, les délégués des communautés de communes et de la communauté d'agglomération adhérentes au SYDEM sont informés du fonctionnement du SYDEM Dômes et Combrailles par les Comités Syndicaux (comptes rendus).

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est distribué à tous les délégués présents lors du Comité Syndical, puis transmis aux communes et communautés de communes par voie dématérialisée. Le RPQS est disponible en ligne sur le site internet du SYDEM.

La lettre d'information du SYDEM « Le Mag » est transmis une fois par an dans les boites aux lettres des usagers.

Le VALTOM transmet aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de Miremont, un rapport d'activité annuel sur l'ISDND de Miremont.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

VI CONCLUSIONS

Les principales évolutions en 2023

- Suivi du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : Continuité des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (signature du CODOEC avec le VALTOM)

- Continuité du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques du SYDEM

  - ➢ Sensibilisation et mobilisation des communes autour du STGDO,
  - ➢ Mise en place de composteurs de quartier,
  - ➢ Distribution des composteurs individuels de jardin

- Reprise en régie de la collecte des colonnes à verre (janvier 2023) et des colonnes multi-matériaux (juillet 2023)

- Réception des travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la déchèterie de Pontaumur (Mars 2023)

- Notification du marché de rénovation des gardes corps des déchèteries des Ancizes Comps et de Pontaumur (octobre 2023)

- Etude de mise aux normes incendie de la déchèterie des Ancizes Comps

- Mise en place de nouvelles filières REP en déchèteries (jouets/Articles de sports et de loisirs, Articles de bricolages et de jardins (thermiques ou non), outillages du peintre…)

- Audit de suivi de suivi n°2 de la certification ISO 14001 du Centre de transfert de Saint Ours les Roches et des 4 déchèteries selon la nouvelle norme ISO 14001:2015.

Les projets du SYDEM en 2024

- Révision du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

- Continuité des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (CODOEC signé avec le VALTOM)

- Continuité du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques du SYDEM / **Obligation du tri à la source des biodéchets 1er janvier 2024**

  - ✓ Distribution renforcée des composteurs individuels de jardins,
  - ✓ Mise en place de composteurs de quartier,
  - ✓ Réflexion création plateforme branches attenante à la déchèterie de Giat
  - ✓ Sensibilisation et mobilisation des communes autour du STGDO.

- Appel à projet Citeo relatif à la collecte des emballages issus de la consommation nomade hors foyer (emballages/verre)

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 063-256301185-20241002-2024_28-DE

- Mise en place de nouvelles colonnes Textiles sur les 4 déchèteries du SYDEM

- Réalisation de travaux de mise en conformité réglementaire suite aux diagnostics et aux contrôles périodiques sur les 4 déchèteries du SYDEM

    - ✓ Rénovation des gardes corps des déchèteries sur les déchèteries des Ancizes Comps et de Pontaumur
    - ✓ Travaux de mise aux normes incendie de la déchèterie des Ancizes Comps
    - ✓ Travaux d'amélioration déchèterie de Saint Ours

- Réflexion relative à la mise place de la nouvelles filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment) (Plâtre, menuiserie vitrée…)

- Ajout des 3 plateformes de branches dans le périmètre de certification dans le cadre du renouvellement de la certification ISO 14001 du Centre de transfert de Saint Ours les Roches et des 4 déchèteries selon la nouvelle norme ISO 14001 :2015

St Ours, le 2 octobre 2024

Le Président du SYDEM

Laurent BATTUT

SYDEM Dômes et Combrailles
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Puy de Dôme)